

---

## Liste des assurances qui financent la thérapie en psychomotricité à travers l'assurance complémentaire

Attention : Cette liste est basée sur les informations dont nous disposons actuellement. Les assurances décident de la modalité et du montant remboursé. Il est donc fortement conseillé que les client.e.s se renseignent directement auprès de leur assurance avant de commencer un traitement.

### Registre de Médecine Empirique (EMR)

Condition : le/la thérapeute en psychomotricité doit être enregistré.e à RME.

- CSS
- KPT
- Innova
- Aquilana
- Sumiswalder
- Rhenusana
- EGK
- AXA avec les assurances complémentaires ACTIF et COMPLET
- Suva – Assurance militaire
- Groupe santé Sodalis
- Krankenkasse Wädenswil
- Krankenkasse Birchmeier
- Krankenkasse Visperterminen
- Agrisano
- Sanitas Vital

### Fondation suisse pour les médecines complémentaires (ASCA)

ASCA est une fondation qui regroupe des méthodes de médecine complémentaire. Nous ne disposons actuellement pas d'informations sur les assurances qui remboursent la thérapie psychomotrice dans le cadre d'une reconnaissance ASCA.

### Visana

Le Bachelor est reconnu systématiquement. Pour les anciens diplômés, il faut passer par la CDIP pour demander une lettre spécialement pour la Visana qui atteste que la formation est au moins similaire au Bachelor. Autrement il n'y a pas de reconnaissance.